

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DECISION DU MAIRE N° 2021/075

**MARCHE PUBLIC N°2019-T -0003 MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
RELATIVE A LA RESTRUCTURATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES
PREVERT
macrolot N°06 : lot 11 électricité courants faibles
MODIFICATION DU MARCHE PUBLIC
SEME AVENANT - N°21**

Le MAIRE de la Commune de TRILPORT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU le Code de la Commande Publique et notamment son article R.2194-8 et 9,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2021 autorisant le Maire à prendre certaines décisions, point N° 4 pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le marché n°2019T0003 - macrolot n°06 : lot n°11 – électricité courants faibles attribué à l'entreprise MONFAUCON sis 5 rue Denis Papin – 77440 LIZY SUR OURCQ pour un montant initial de 245 517.14 € HT,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de conclure qu'il y a lieu de conclure une modification du contrat correspondante à un cinquième avenant concernant le lot macrolot, n°06 : 11 - Electricité - Courants faibles avenant n°21.

DECIDE

ARTICLE 1 – De signer la modification du contrat, avenant n°21 avec la Société MONFAUCON titulaire du marché marché n°2019T0003 - macrolot n°06 : 11 - Electricité - Courants faibles.

ARTICLE 2 – Quatre précédents avenants avaient été conclus :

Avenant n°6 : signé le 19/01/21 notifié le 8/10/20

- Modification de plan (additif) ajout d'éclairage et demande de prises supplémentaires demandées par la MOA.

Avenant 9 : signé le 19/01/21 notifié le 21/12/20

- Moins-value réduction de surface des panneaux solaire,
- Modification des éclairages du couloir, bureau, bibliothèque et salle des professeurs R+1.

Avenant n°12 : signé le 06/05/2021 notifié le 10/05/2021

- Modification des dimensions et des alimentations de l'éclairage dans l'espace sous verrière.

Avenant n°16 : signé le 16/06/21 notifié le 16/06/21

- Correction d'une erreur matérielle sur le montant du marché récapitulatif figurant dans l'article 2 dudit avenant.

ARTICLE 3 – L'objet de l'avenant de la présente décision porte sur :

- **Balance plus et moins suite aux modifications de la phase 5**

ARTICLE 4 – Le montant initial du marché était de 245 517,14 € HT. Après la dernière modification intervenue par voie d'avenant le montant du marché était de 259 772.06 € HT.

Le montant de la plus-value objet de la présente modification est de 2 525.44 € HT. Le nouveau montant du marché est donc de 262 024.50 € HT soit une augmentation de 6,7%.

ARTICLE 5 - Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

ARTICLE 6 - Le Maire et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait, les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document transmis par voie électronique à la Sous-Préfecture de Meaux

Le : 06 DEC. 2021

Publié le : 06 DEC. 2021

ACTE RENDU EXECUTOIRE

(Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Fait à Trilport, le 02 décembre 2021

Jean-Michel MORER

Maire de Trilport



Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20211202-DEC2021-075-CC
Date de télétransmission : 06/12/2021
Date de réception préfecture : 06/12/2021